



SENCORAL ULTRADISPERSIBLE

Version 3 / F
102000006514

1/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SENCORAL ULTRADISPERSIBLE
Code du produit (UVP) 00929646

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn Nocif, R22
N Dangereux pour l'environnement, R50/53

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Xn Nocif, R22
N Dangereux pour l'environnement, R50/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Métribuzine

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

**SENCORAL ULTRADISPERSIBLE**Version 3 / F
102000006514

2/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

Phrase(s) R

R22

Nocif en cas d'ingestion.

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S

S35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S57

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Métribuzine 70 %

Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Métribuzine	21087-64-9 244-209-7	Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	70,00
Arylsulfonate d'alkyle	91078-64-7 293-346-9	Xn; R20/22 Xi; R36/38 R52/53	Acute Tox. 4, H302, H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 20,00
Produit de condensation d'acides arylsulfoniques, reliés par des liaisons méthyléniques, sels de sodium	90387-57-8 291-331-1	R52/53	Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 25,00
Silice amorphe	7631-86-9 231-545-4	Non classé	Non classé	> 1,00



SENCORAL ULTRADISPERSIBLE

Version 3 / F
102000006514

3/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

Autres informations

Métribuzine	21087-64-9	Facteur M: 10 (acute)
-------------	------------	-----------------------

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.



SENCORAL ULTRADISPERSIBLE

Version 3 / F
102000006514

4/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**SENCORAL ULTRADISPERSIBLE**Version 3 / F
102000006514

5/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Entreposer séparément les vêtements de travail.
 Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
 Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
 Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans le conteneur original.
 Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
 Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Métribuzine	21087-64-9	0,56 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**SENCORAL ULTRADISPERSIBLE**Version 3 / F
102000006514

6/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	granulé dispersible dans l'eau
Couleur	blanc à jaune clair
Odeur	caractéristique
pH	5,0 - 7,0 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Classe d'explosibilité de poussière	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
Masse volumique apparente	529 - 621 kg/m ³
Hydrosolubilité	dispersable
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Indice de combustion	IC5 Combustion avec flammes à 20 °C

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**



SENCORAL ULTRADISPERSIBLE

Version 3 / F
102000006514

7/11
Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

Décomposition thermique
> 100 °C

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Bases
Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) 1.449 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 4,84 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme de poussière.
Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Métribuzine : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les chiens une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : sang. Métribuzine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une anémie hémolytique. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Evaluation de la mutagénèse

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

**SENCORAL ULTRADISPERSIBLE**Version 3 / F
102000006514

8/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Métribuzine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.
Métribuzine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Métribuzine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Métribuzine sont liés à la toxicité maternelle.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 64 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 49,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 0,066 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Non applicable pour ce mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire
Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le

**SENCORAL ULTRADISPERSIBLE**Version 3 / F
102000006514

9/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filiale ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MÉTRIBUZINE MÉLANGE)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (METRIBUZIN MIXTURE)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (METRIBUZIN MIXTURE)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.



SENCORAL ULTRADISPERSIBLE

Version 3 / F
102000006514

10/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- | | |
|--------|--|
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

- | | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il



SENCORAL ULTRADISPERSIBLE

Version 3 / F
102000006514

11/11

Date de révision: 10.10.2012
Date d'impression: 10.10.2012

est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N°
453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.